



PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Gestion et Entretien des Milieux
Aquatiques

AVIS A LA BATELLERIE N° 2019/26

RIVIÈRE LE LOT

La Directrice Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne, chargée de la police de la navigation sur le Lot

Vu le code des Transports,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2017-07-24-003 du 24 juillet 2017 portant règlement particulier de police de la navigation sur le Lot dans le département du Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2018-12-11-017 du 11 décembre 2018, donnant délégation de signature à Madame Agnès CHABRILLANGES, Directrice Départementale des Territoires de LOT & GARONNE en matière d'administration générale,

Vu la décision n° 47-2019-02-13-003 du 13 février 2019 donnant délégation de signature en matière d'administration générale,

INFORME

Les usagers de la **rivière le LOT**, qu'en raison de la Pêche aux carnassiers en float-tubes qui se déroulera **le 24 août 2019**, entre l'amont du barrage de Castelmoron et l'aval du Pont de Ste-Livrade-sur-Lot, la navigation sera perturbée.

Commentaires :

Les participants ne doivent pas porter entrave à la navigation des bateaux à passagers et de plaisance.

Les plaisanciers et autres usagers du cours d'eau devront observer une vigilance particulière du fait de la présence de petites embarcations et adapteront leur vitesse de manière à ne pas déstabiliser celles-ci.

Exceptionnellement, les activités de ski nautique seront interdites le matin de 10 h 00 à 12 h 30.

Agen, le **03 JUL. 2019**

Le Chef du Service Environnement

Stéphane BOST

Date limite d'affichage : 25/08/2019